



Service de Presse TCS

Vernier

Tel +41 58 827 27 16

Fax +41 58 827 51 24

www.presetcs.ch

Communiqué de presse

Le TCS favorable aux mesures d'amélioration de la fluidité du trafic

Berne, le 24 janvier 2019. Les modifications des règles de la circulation et des prescriptions en matière de signalisation proposées par la Confédération sont en général pertinentes et à saluer. Elles permettent de tenir compte des évolutions de la mobilité, de la circulation routière et des avancées techniques des véhicules. Parmi ces propositions, le TCS soutient particulièrement l'autorisation du devancement par la droite, l'obligation de créer un couloir de secours et l'autorisation de bifurquer à droite pour les vélos au feu rouge sous condition.

Le projet introduit essentiellement des mesures visant une amélioration de la fluidité du trafic et des propositions en faveur de la mobilité douce. Parmi elles, le TCS soutient particulièrement les mesures suivantes :

Devancement par la droite sur les autoroutes

La définition claire du devancement et son autorisation suppriment une incertitude juridique. Son application permettra une meilleure utilisation de l'infrastructure existante et l'amélioration du flux de circulation.

Couloir de secours et principe de la fermeture éclair sur autoroute

Le TCS recommande depuis des années d'adopter le principe de la fermeture éclair en cas de rétrécissement des voies et de former un couloir de secours en cas de bouchon ou arrêt de la circulation. Or, à l'heure actuelle, l'obligation de créer un couloir de secours en cas de bouchon ou d'arrêt de la circulation sur l'autoroute n'est inscrite dans aucun texte légal. La formation d'un couloir de secours est une mesure qui permet une arrivée rapide des secours au lieu d'accident et contribue à sauver des vies ou minimiser les conséquences d'un accident.

100km/h pour caravanes et remorques

Au regard des progrès techniques des véhicules, le TCS a soutenu dès le départ le relèvement de la vitesse maximale pour les voitures avec remorque de 80 km/h à 100 km/h sur les autoroutes suisses.

Bifurquer à droite pour les vélos au feu rouge

Un projet pilote mené à Bâle a démontré que cette mesure n'avait aucune conséquence négative en terme d'accidentologie. Cette mesure n'interviendra que lorsque les conditions techniques sont remplies et elle sera accompagnée d'une signalisation ad hoc.

Circulation à vélo sur les trottoirs pour les enfants jusqu'à 12 ans

Le TCS soutient cette mesure, à la condition que l'enfant roule au pas.

Autorisation de lâcher le volant pour utiliser les assistants de parcage

La loi ne permet aujourd'hui pas de lâcher l'appareil de direction d'un véhicule. Les assistants au parcage présents dans un nombre croissant de véhicules ne peuvent ainsi pas être utilisés légalement. Cette modification permet leur utilisation dans le respect de la loi et permet d'avoir un premier élément légal en direction de véhicules (partiellement) automatisés.



Contact pour les médias

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83, yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur **Flickr** - www.flickr.com/photos/touring_club/collections.
Les vidéos du TCS sont sur **Youtube** - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch
